

#2013

- Rapport annuel -



Corse

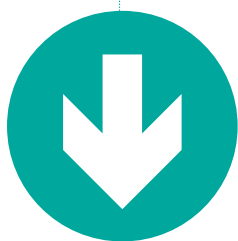
**Pour l'égalité
des droits
et des chances,
la participation
et la citoyenneté
des personnes
handicapées.**

Loi du 11 février 2005



Alberte Amarenco

déléguée interrégionale handicap



Renforcer les partenariats établis avec les employeurs publics et contrôler la qualité du service déployé dans ce cadre, développer l'information sur le thème phare de l'accessibilité : tels étaient les principaux objectifs assignés au FIPHFP en région Corse pour l'année 2013. Le bilan est positif. De nombreuses réunions de travail se sont tenues avec les acteurs conventionnés pour faire le point sur l'avancement des projets, s'assurer de la bonne connaissance des aides et sensibiliser sur les opportunités offertes par l'apprentissage. Le CDG (centre de gestion de la fonction publique territoriale) de Haute-Corse a notamment fait l'objet d'un accompagnement visant à mobiliser les collectivités affiliées et à mettre en place des formations spécifiques, en vue de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux métiers de la fonction publique territoriale. Sur le thème de l'accessibilité, une convention a été signée avec l'IRA (Institut régional d'administration) de Bastia pour la mise aux normes de ses locaux. Au chapitre de l'information, une manifestation régionale a été organisée sur la déclaration et sur la contribution au FIPHFP. S'y sont ajoutées plusieurs réunions sur les emplois Avenir, montées conjointement avec le CNFPT, les Direccte, Pôle emploi, Cap emploi et l'ANFH. La mobilisation de tous les moyens et de toute l'énergie disponibles afin d'accompagner au mieux les employeurs publics de Corse reste le leitmotiv du FIPHFP pour 2014. Car, si le regard du monde du travail sur le handicap a commencé à changer, il reste encore des lignes à faire bouger !

@ **L'interlocutrice des employeurs publics en Corse :**
alberte.amarenco@caissedesdepots.fr



L'essentiel en chiffres

7,83%

Taux d'emploi légal de la région.

-

3,56%

dans la fonction publique de l'État ;

9,03%

dans la fonction publique hospitalière ;

7,83%

dans la fonction publique territoriale.

-

1 076

Nombre de Bénéficiaires
de l'Obligation d'Emploi (BOE)
dans la région.

-

55,76%

de bénéficiaires entre 41 et 55 ans ;

59,20%

d'hommes.

-

11,11%

Taux de Reconnaissance de la Qualité
de Travailleurs Handicapés (RQTH)
de la région.

-

13 934

Nombre d'Effectif Total Rémunéré
(ETR).

-

252 501€

Montant des contributions issu
de la déclaration 2013 de la région.

-

362 591€

Montant total des financements
du FIPHFP pour la région.

-

51 416€

Aides plateforme versées aux employeurs
de la région pour les trois fonctions publiques ;

311 175€

Programme accessibilité versé aux employeurs
de la région pour les trois fonctions publiques.

-

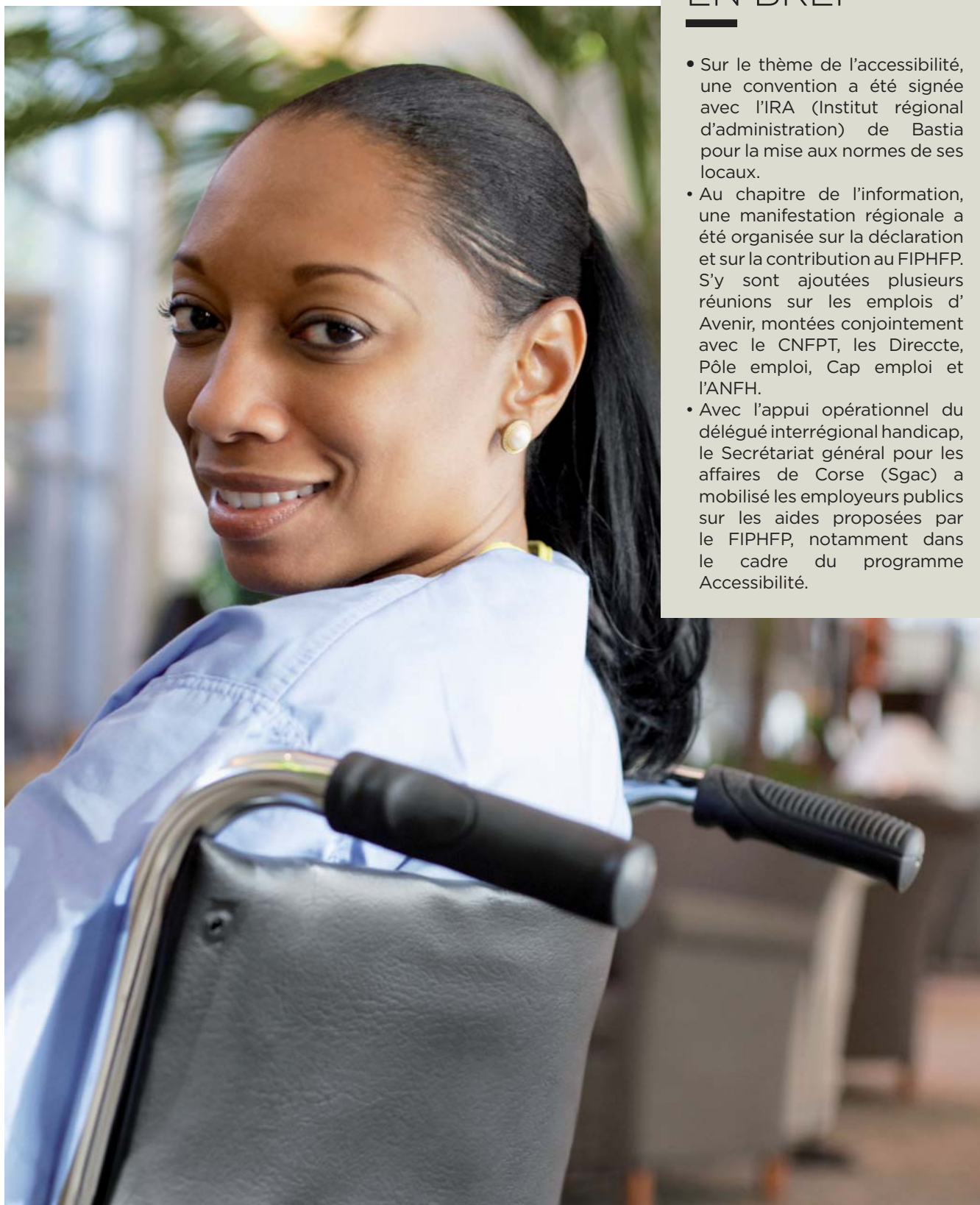
55 296€

Montant de l'engagement total
de la convention employeur en cours
au 31/12/2013.

-



C'est arrivé en 2013



EN BREF

- Sur le thème de l'accessibilité, une convention a été signée avec l'IRA (Institut régional d'administration) de Bastia pour la mise aux normes de ses locaux.
- Au chapitre de l'information, une manifestation régionale a été organisée sur la déclaration et sur la contribution au FIPHFP. S'y sont ajoutées plusieurs réunions sur les emplois d'Avenir, montées conjointement avec le CNFPT, les Direccte, Pôle emploi, Cap emploi et l'ANFH.
- Avec l'appui opérationnel du délégué interrégional handicap, le Secrétariat général pour les affaires de Corse (Sgac) a mobilisé les employeurs publics sur les aides proposées par le FIPHFP, notamment dans le cadre du programme Accessibilité.



Témoignage # convention

Pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les personnes en situation de handicap, l'IRA (Institut régional d'administration de Bastia) a initié la mise aux normes de ses locaux. Une démarche pour laquelle le FIPHFP a joué un rôle d'information et d'accompagnement déterminant.



Yvon Alain,
directeur de l'IRA
(Institut régional d'administration de Bastia)

Quelle est la problématique de l'IRA en matière d'emploi handicapé ?

Nous accueillons chaque année 120 à 130 élèves en formation initiale auxquels s'ajoutent des stagiaires en formation continue et des participants à des manifestations diverses. Notre volonté est de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les personnes en situation de handicap, et notamment les élèves qui ont réussi le concours d'entrée ou qui sont adressés par des ministères au titre des emplois réservés. Pour cela, des travaux importants sont en cours de réalisation afin de rendre accessibles tous les locaux de l'institut.

Que vous apporte le partenariat avec le FIPHFP ?

Il nous a d'abord permis d'obtenir des conseils précieux sur les modalités de réalisation des travaux de mise aux normes. Il a été aussi très précieux pour les faire financer sachant que le budget global se monte à 444 000 euros.

Quels sont vos objectifs à court et à moyen terme ?

L'objectif immédiat est de terminer les travaux engagés et de vérifier non seulement qu'ils respectent les normes prescrites, mais également qu'ils répondent aux besoins des personnes concernées. Un contact est par ailleurs prévu avec la nouvelle municipalité pour mettre en valeur les travaux réalisés dans l'institut et proposer la réalisation d'un projet commun à l'extérieur du bâtiment. À plus long terme, notre intention est de servir de référence et de lieu d'échange sur le thème de la prise en compte du handicap dans la fonction publique en Corse.

L'achèvement des travaux de mise aux normes des locaux de l'institut donnera lieu à un séminaire co-organisé avec le CNFPT et l'ANFH sur le thème de la prise en compte du handicap dans la Fonction publique.



Partenaires

Centres de gestion

Les centres de gestion, garants de la continuité des politiques locales

Depuis 2007, de nombreux centres de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale se sont associés au FIPHFP pour renforcer les actions initiées dans les domaines de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'objectif de ces partenariats est de répondre aux besoins des collectivités et établissements publics qui souhaitent intégrer dans la gestion de leurs ressources humaines des actions en faveur des travailleurs en situation de handicap.

Les prestations ponctuelles spécifiques

Portées par le FIPHFP dans le cadre de son partenariat avec l'Agefiph, les PPS (prestations ponctuelles spécifiques) constituent une solution susceptible d'être actionnée en dehors des procédures d'appel d'offre, et donc de manière plus rapide, par les employeurs publics. Le dispositif implique de consulter des spécialistes de handicaps donnés (sensoriel, mental, moteur, psychique) de manière à apporter la solution la plus adaptée aux besoins des personnes concernées.



Cap emploi, au service des candidats à l'emploi

Cap emploi est un organisme de placement spécialisé qui intervient sur délégation de Pôle emploi auprès des personnes reconnues comme travailleurs handicapés. Selon la complexité des situations rencontrées, il peut assurer un simple accompagnement sur le marché du travail ou bien contribuer à structurer des projets de reconversion professionnelle. L'action de Cap emploi s'étend aussi aux employeurs publics, privés et associatifs, essentiellement sous la forme d'actions de sensibilisation.

 www.capemploi.com



Partenaires



Sameth, priorité au maintien dans l'emploi

Lorsqu'un handicap s'aggrave ou survient brusquement, la clé du maintien dans l'emploi réside bien souvent dans l'aménagement du poste de travail. C'est dans ce type de circonstances que l'expertise du Sameth (Service d'appui au maintien de l'emploi du travailleur handicapé) est précieuse. Sollicité par l'employeur, le médecin de prévention ou l'agent, le Sameth a toute légitimité pour adresser des recommandations aux fournisseurs de matériel, superviser les tests et remettre son avis à l'employeur.



70%

des personnes accompagnées par Comète France retrouvent une activité professionnelle.

Comète France, pour une prise en charge précoce

Donner aux personnes hospitalisées les moyens de faire un choix de vie éclairé : telle est la vocation de Comète France. Ce service d'insertion sociale et professionnelle, cofinancé par la DGOS (direction générale de l'offre de soin), l'Agefiph et le FIPHFP, exerce son activité dans les centres de rééducation. Il est ainsi en mesure d'assurer un accompagnement précoce et, si besoin, une aide à la réflexion sur la reconversion professionnelle.



www.cometefrance.com



Les Comités locaux

Composition du Comité local Corse

Le Comité local est l'instance représentative du FIPHFP dans la région. Il est présidé par le préfet de région ou son représentant. Chaque Comité local compte 20 membres tous nommés par arrêté du préfet de région. En région Corse, 1 convention a été validée par le Comité local pour un montant d'engagement total de 55 296 euros.

8 représentants des employeurs publics

Le préfet de la région Corse ou son représentant, trois directeurs de services régionaux de l'État ou leurs représentants :

- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant ;
- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, ou son représentant ;
- le recteur d'Académie, chancelier des universités de Corse, ou son représentant.

Trois élus locaux représentant les employeurs de la fonction publique territoriale dans la région :

- Rosy FERRI-PISANI, conseillère territoriale à l'Assemblée de Corse (suppléante : Christiane LECCIA, maire de Sampolo) ;
- Hyacinthe MATTEI, conseiller général de la Haute-Corse (suppléant : Luc-Antoine MARSILY, conseiller général de la Haute-Corse) ;
- Anne-Marie NATALI, conseillère territoriale à l'Assemblée de Corse (suppléant : Pierre-Jean LUCIANI, conseiller général de la Corse-du-Sud).

Un membre représentant les employeurs de la fonction publique hospitalière :

- André-Gwenaél PORS, directeur du centre hospitalier d'Ajaccio (suppléant : Pierre-Paul ROSSINI, directeur du centre hospitalier départemental Castelluccio à Ajaccio).

8 membres représentant les personnels, proposés par les organisations syndicales représentatives au plan national

En qualité de membres titulaires :

- Thérèse FABRE, CFDT • Jacques CHINI, CFTC • Gérard MEDORI, CGC • Nathalie GARS, CGT • Matthieu CAILLAUD, FO • En cours de nomination, FSU • Janine MARTELLI, Union syndicale Solidaires • Marie-Diane SUSINI, UNSA.

En qualité de membres suppléants :

- Sylvie CHRISTIN, CFDT • Jean-Luc MAROSELLI, CFTC • Élisabeth CAVELL, CGC • Mathieu BRUN, CGT • Gilles ANJOUBAULT, FO • Dominique PELLEGRIN, FSU • En cours de désignation, Union syndicale Solidaires • Josiane VENTURINI, UNSA.

4 membres représentant les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

En qualité de membres titulaires :

- Jean-Claude RAGACHE, Association régionale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ARSEA)
- Dominique FRANCESCHI, Association départementale des amis et parents des personnes handicapées mentales (ADAPEI) • Lucien PERES, Association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) • Jean-François LOVICHIO, Association des paralysés de France (APF).

En qualité de membres suppléants :

- Pascal MARTELLI, Association régionale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ARSEA) • Hélène CERLINI, Association départementale des amis et parents des personnes handicapées mentales (ADAPEI) • Noelle AMBROGII, Association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) • Marie-Jeanne PERETTI, Association des paralysés de France (APF).

3 personnes désignées en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap assistant, sans voix délibérative, aux séances du comité.

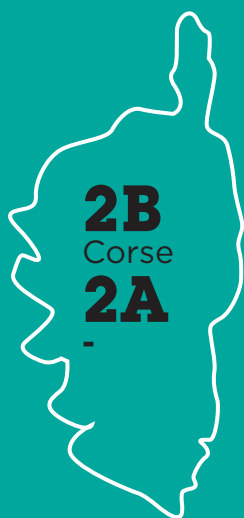
- Roger MATRAJA, directeur du foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés A Funtanella à Ajaccio ;
- Marc GERMAIN, directeur de l'établissement et service d'aide par le travail CAT L'Atelier à Bastia
- Dominique ANDREOZZI, directeur des services de soins infirmiers à domicile Union des mutuelles à Ajaccio.

Le directeur régional des finances publiques de Corse (ou son représentant) et un représentant du gestionnaire administratif dans la région, la déléguée interrégionale handicap du FIPHFP, Alberte Amarenco, assistent aux séances du Comité, sans voix délibérative. Cette dernière assure également le secrétariat dudit Comité. Les membres du Comité local sont nommés par arrêté du préfet de région.



Chiffres 2013

Corse



01	Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique	page 10
02	Évolution des dépenses déductibles par fonction publique	page 13
03	Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région	page 13
04	Évolution de la répartition hommes/femmes par département	page 14
05	Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région	page 15
06	Évolution des financements versés aux employeurs de la région - par fonction publique	page 16
07	Évolution des financements : les aides plateforme	page 17
08	Évolution des financements : le programme accessibilité	page 18
09	Évolution du statut des employeurs ayant déclaré - par fonction publique	page 19
10	Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région - détail par département et par fonction publique	page 20

1.1. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2013 - Données au 01/01/2012

	Corse	Région Corse
Fonction publique de l'État		
Nombre ETR	1 127	1 127
Nombre de bénéficiaires (BOE)	39	39
Taux d'emploi direct	3,46 %	3,46 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	1	1
Taux d'emploi légal	3,56 %	3,56 %
Nombre d'unités manquantes	22	22
Fonction publique hospitalière		
Nombre ETR	3 957	3 957
Nombre de bénéficiaires (BOE)	357	357
Taux d'emploi direct	9,02 %	9,02 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	0	0
Taux d'emploi légal	9,03 %	9,03 %
Nombre d'unités manquantes	4	4
Fonction publique territoriale		
Nombre ETR	8 850	8 850
Nombre de bénéficiaires (BOE)	680	680
Taux d'emploi direct	7,68 %	7,68 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	13	13
Taux d'emploi légal	7,83 %	7,83 %
Nombre d'unités manquantes	32	32
Ensemble des fonctions publiques		
Nombre ETR	13 934	13 934
Nombre de bénéficiaires (BOE)	1 076	1 076
Taux d'emploi direct	7,72 %	7,72 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	15	15
Taux d'emploi légal	7,83 %	7,83 %
Nombre d'unités manquantes	58	58

Source : déclarations employeurs 2013

1.2. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2012 - Données au 01/01/2011

	Corse	Région Corse
Fonction publique de l'État		
Nombre ETR	1 144	1 144
Nombre de bénéficiaires (BOE)	28	28
Taux d'emploi direct	2,45 %	2,45 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	2	2
Taux d'emploi légal	2,62 %	2,62 %
Nombre d'unités manquantes	32	32
Fonction publique hospitalière		
Nombre ETR	3 906	3 906
Nombre de bénéficiaires (BOE)	343	343
Taux d'emploi direct	8,78 %	8,78 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	0	0
Taux d'emploi légal	8,78 %	8,78 %
Nombre d'unités manquantes	4	4
Fonction publique territoriale		
Nombre ETR	8 552	8 552
Nombre de bénéficiaires (BOE)	692	692
Taux d'emploi direct	8,09 %	8,09 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	12	12
Taux d'emploi légal	8,23 %	8,23 %
Nombre d'unités manquantes	38	38
Ensemble des fonctions publiques		
Nombre ETR	13 602	13 602
Nombre de bénéficiaires (BOE)	1 063	1 063
Taux d'emploi direct	7,82 %	7,82 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	14	14
Taux d'emploi légal	7,92 %	7,92 %
Nombre d'unités manquantes	74	74

Source : déclarations employeurs 2012

1.3. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2011 - Données au 01/01/2010

	Corse	Région Corse
Fonction publique de l'État		
Nombre ETR	1 011	1 011
Nombre de bénéficiaires (BOE)	56	56
Taux d'emploi direct	5,54 %	5,54 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	2	2
Taux d'emploi légal	5,78 %	5,78 %
Nombre d'unités manquantes	33	33
Fonction publique hospitalière		
Nombre ETR	3 836	3 836
Nombre de bénéficiaires (BOE)	319	319
Taux d'emploi direct	8,32 %	8,32 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	0	0
Taux d'emploi légal	8,32 %	8,32 %
Nombre d'unités manquantes	2	2
Fonction publique territoriale		
Nombre ETR	8 274	8 274
Nombre de bénéficiaires (BOE)	681	681
Taux d'emploi direct	8,23 %	8,23 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	2	2
Taux d'emploi légal	8,26 %	8,26 %
Nombre d'unités manquantes	27	27
Ensemble des fonctions publiques		
Nombre ETR	13 121	13 121
Nombre de bénéficiaires (BOE)	1 056	1 056
Taux d'emploi direct	8,05 %	8,05 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	4	4
Taux d'emploi légal	8,08 %	8,08 %
Nombre d'unités manquantes	62	62

Source : déclarations employeurs 2011

2. Évolution des dépenses déductibles par fonction publique

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
Fonction publique de l'État	46 055 €	25 982 €	19 128 €
Fonction publique hospitalière	0 €	0 €	4 506 €
Fonction publique territoriale	99 988 €	467 141 €	495 485 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	146 043 €	493 123 €	519 119 €

Source : déclaration de l'année de la déclaration

3. Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
Moins de 25 ans	0,49 %	0,19 %	0,19 %
25-40 ans	9,11 %	10,54 %	10,13 %
41-55 ans	51,67 %	53,62 %	55,76 %
Plus de 56 ans	38,73 %	35,65 %	33,92 %

Source : recueil statistique de l'année de la déclaration

4.1. Évolution de la répartition hommes/femmes par département

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
Région Corse			
Hommes	62,22 %	59,83 %	59,20 %
Femmes	37,78 %	40,17 %	40,80 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

4.2. Évolution de la répartition hommes/femmes par fonction publique

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
Fonction publique de l'État			
Hommes	68,42 %	50,00 %	53,85 %
Femmes	31,58 %	50,00 %	46,15 %
Fonction publique hospitalière			
Hommes	41,38 %	38,19 %	36,97 %
Femmes	58,62 %	61,81 %	63,03 %
Fonction publique territoriale			
Hommes	72,24 %	70,95 %	71,18 %
Femmes	27,76 %	29,05 %	28,82 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

5. Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
Région Corse			
Agents bénéficiant d'une RQTH	8,59 %	9,31 %	11,11 %
Agents reclassés ou assimilés	5,45 %	3,57 %	3,64 %
Agents bénéficiant d'une ATI	67,17 %	63,04 %	69,00 %
Autres	18,79 %	24,08 %	16,25 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

6. Évolution des financements versés aux employeurs de la région par fonction publique

	2011	2012	2013
Aides plateforme			
Fonction publique de l'État	17 548 €	38 055 €	16 038 €
Fonction publique hospitalière	4 955 €	1 862 €	3 082 €
Fonction publique territoriale	26 402 €	44 548 €	32 296 €
SOUS-TOTAL	48 905 €	84 465 €	51 416 €
Programme accessibilité			
Fonction publique de l'État	0 €	0 €	311 175 €
Fonction publique hospitalière	0 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL	0 €	0 €	311 175 €
Conventions employeurs			
Fonction publique de l'État	0 €	0 €	0 €
Fonction publique hospitalière	0 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale	19 354 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL	19 354 €	0 €	0 €
TOTAL	68 259 €	84 465 €	362 591 €

7. Évolution des financements : les aides plateforme

En 2013, 11 employeurs se sont vu attribuer 21 aides pour un montant de 51 416 €. Ces financements ont concerné 29 bénéficiaires.

	2011	2012	2013
Fonction publique de l'État			
Nombre d'employeurs	1	1	1
Nombre d'aides financées	1	2	1
Nombre de bénéficiaires	1	2	1
MONTANT FINANCÉ	17 548 €	38 055 €	16 038 €
Fonction publique hospitalière			
Nombre d'employeurs	2	1	9
Nombre d'aides financées	3	1	2
Nombre de bénéficiaires	3	1	2
MONTANT FINANCÉ	4 955 €	1 862 €	3 082 €
Fonction publique territoriale			
Nombre d'employeurs	7	6	1
Nombre d'aides financées	9	18	18
Nombre de bénéficiaires	9	18	26
MONTANT FINANCÉ	26 402 €	44 548 €	32 296 €
TOTAL			
Nombre d'employeurs	10	8	11
Nombre d'aides financées	13	21	21
Nombre de bénéficiaires	13	21	29
MONTANT FINANCÉ	48 905 €	84 465 €	51 416 €

8. Évolution des financements : le programme accessibilité

En 2013, 1 employeur s'est vu attribuer 1 financement pour un montant de 311 175 €. Ces financements ont concerné 1 bénéficiaire.

	2011	2012	2013
Fonction publique de l'État			
Nombre d'employeurs	0	0	1
Nombre de demandes financées	0	0	1
Nombre de bénéficiaires	0	0	1
MONTANT FINANCÉ	0 €	0 €	311 175 €
Fonction publique hospitalière			
Nombre d'employeurs	0	0	0
Nombre de demandes financées	0	0	0
Nombre de bénéficiaires	0	0	0
MONTANT FINANCÉ	0 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale			
Nombre d'employeurs	0	0	0
Nombre de demandes financées	0	0	0
Nombre de bénéficiaires	0	0	0
MONTANT FINANCÉ	0 €	0 €	0 €
TOTAL			
Nombre d'employeurs	0	0	1
Nombre de demandes financées	0	0	1
Nombre de bénéficiaires	0	0	1
MONTANT FINANCÉ	0 €	0 €	311 175 €

9. Évolution du statut des employeurs ayant déclaré en 2013, par fonction publique

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
Nombre d'employeurs assujettis soumis au versement d'une contribution ou contribution forfaitaire			
Fonction publique de l'État	8	9	9
Fonction publique hospitalière	2	2	2
Fonction publique territoriale	23	17	19
TOTAL	33	28	30
Nombre d'employeurs assujettis non soumis au versement d'une contribution			
Fonction publique de l'État	2	2	2
Fonction publique hospitalière	5	5	5
Fonction publique territoriale	23	24	26
TOTAL	30	31	33
Total d'employeurs assujettis			
Fonction publique de l'État	10	11	11
Fonction publique hospitalière	7	7	7
Fonction publique territoriale	46	41	45
TOTAL	63	59	63
Effectif total rémunéré			
Fonction publique de l'État	1 011	1 144	1 127
Fonction publique hospitalière	3 836	3 906	3 957
Fonction publique territoriale	8 274	8 552	8 850
TOTAL	13 121	13 602	13 934

Source : déclaration de l'année concernée

10. Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région par département et par fonction publique (y compris les contributions forfaitaires)

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
Région - Corse			
Fonction publique de l'État	138 925 €	140 020 €	94 383 €
Fonction publique hospitalière	21 264 €	14 704 €	15 040 €
Fonction publique territoriale	209 286 €	167 459 €	143 078 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	369 475 €	322 183 €	252 501 €

Source : déclaration de l'année concernée

Glossaire

ETR : Effectif Total Rémunéré.

BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

Équivalents BOE : Équivalents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés.

Unités manquantes : Le nombre d'unités manquantes correspond à la différence entre le nombre total de personnes rémunérées par l'employeur auquel est appliquée la proportion de 6 %, arrondi à l'unité inférieure, et celui des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue à l'article L. 323-2 qui sont effectivement rémunérés par l'employeur.

Taux emploi direct :
$$\frac{\text{nombre de bénéficiaires}}{\text{nombre d'ETR}}$$

Taux d'emploi légal :
$$\frac{\text{nombre de bénéficiaires} + \text{Équivalents bénéficiaires}}{\text{nombre d'ETR}}$$

Dépenses déductibles :

- **Type 1** : Les dépenses réalisées en passant des contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des centres d'aide par le travail (art.6 du décret),
- **Type 2** : Les dépenses affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la Fonction publique (article 6, II),
- **Type 3** : Même calcul pour les efforts consentis par l'employeur pour accueillir ou maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées,
- **Type 4** : Les aménagements des postes de travail effectués pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions dans les conditions réglementaires applicables à chaque fonction publique et qui n'appartiennent pas à l'une des catégories de bénéficiaires visés à l'article 2 du décret,
- **Type 5** : Assistants vie scolaire.

Retrouvez plus d'informations
sur www.fiphfp.fr



FIPHP
Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la fonction publique

12 avenue Pierre Mendès France
75914 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

Email : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

Une gestion Caisse des Dépôts

